



ASSOCIATION NOONAN

Rapport Financier

Association Noonan

Exercice clos le 31 décembre 2024

A. Informations générales et faits marquants

L'association Noonan est une association loi 1901 à but non lucratif, qui fédère les nombreuses familles touchées par le syndrome de Noonan en France.

Ses buts sont de développer l'information et l'accompagnement des familles touchées sur le dépistage et la prise en charge, de sensibiliser le public et les professionnels, de fédérer les familles pour être plus représentatifs auprès des institutions et enfin de soutenir la recherche et les initiatives en faveur des Rasopathies.

Faits marquants de l'année

Suite au succès du premier Fest Noz organisé par l'association, l'évènement a été reconduit en 2024 à Pleyber Christ, dans le Finistère (5 Octobre 2024). Comme l'année dernière, cette soirée a permis de sensibiliser et de faire connaître le syndrome de Noonan dans un cadre festif (groupes de musique, buvette,...) tout en récoltant des fonds pour l'association. En effet, l'évènement qui a réuni environ 100 personnes a permis de récolter 1 184€ (entrées + buvette).

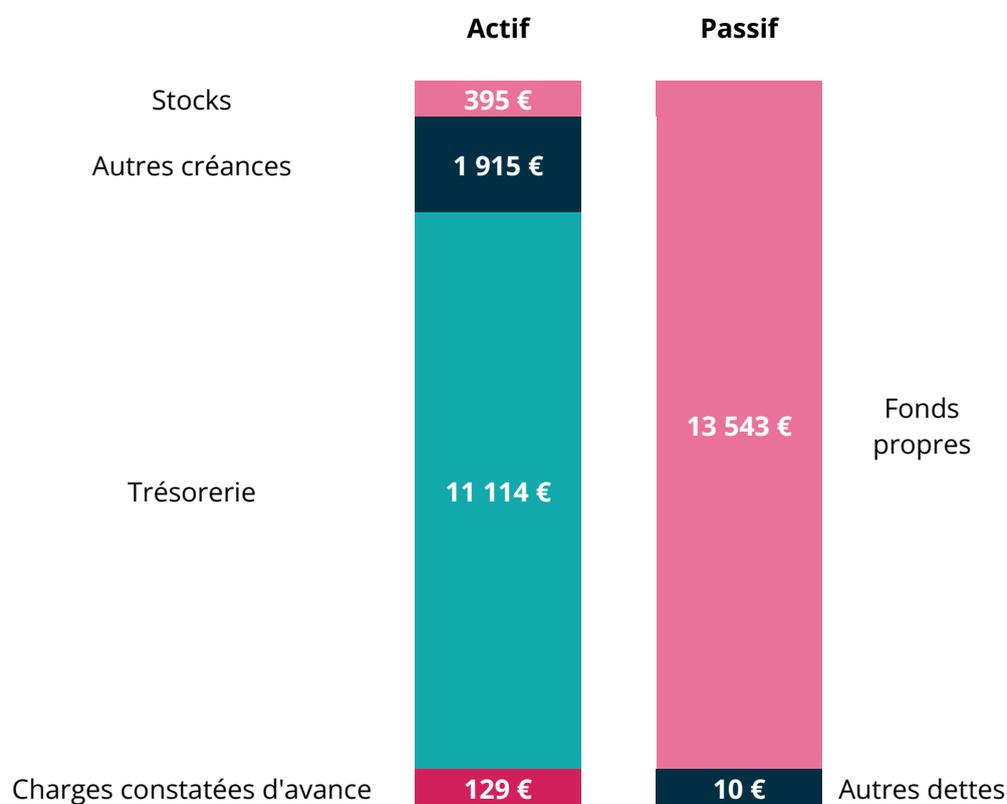
Afin de pouvoir organiser la journée annuelle tout en continuant à maintenir l'équilibre financier de l'association et au vu du nombre stable de participant, il a été de renouveler en 2024 la mise en place d'une contribution lors de l'inscription à la journée annuelle du 15/16 juin 2024 (non-adhérent : 20€ par adulte, adhérent : 15€ par adulte). Il a ainsi été constaté un produit de 505€ sur 2024.

Notre référente Normandie s'est activée avec une association A2H Nature pour organiser un événement sportif au profit de l'association Noonan. A2H Nature est une association qui organise des parcours de Rando, Trail et VTT sur les communes d'Helleville et Héauville en Normandie. Le tout a permis de récolter environ 1000€!

Comme précédemment, notre référente PACA, en partenariat avec l'Association Carry Espoir, a aussi organisé un grand événement à Carry-le-Rouet en mars 2024 qui a permis de collecter 1630€ pour l'association.

B. Eléments Financiers 2024

I. Bilan Simplifié



II. Quelles ressources en 2024 ?

En 2024, les ressources de l'association s'élèvent à 9 577€ contre 8 711€ en 2023.

Décomposition

Les ressources de l'association Noonan comprennent pour l'exercice 2024 :

- Les cotisations versées par les membres ;
- Les dons ;
- Le revenu des produits des ventes entrant dans son objet ;
- Les produits d'activités annexes.



Les ressources de l'association proviennent essentiellement des dons et cotisations (84%). Les ressources de l'association ont également augmenté grâce aux produits d'activités annexes (voir *Faits marquants de l'année*).

Pour rappel, la décomposition des ressources pour l'exercice 2023 :



Evolution 2024-2023

Les ressources de l'association continuent d'augmenter sur l'exercice 2024 même si un ralentissement est constaté (+10% entre 2024 et 2023, +53% entre 2023 et 2022, +70% entre 2022 et 2021).

Cette évolution s'explique notamment par la stabilisation des produits des activités annexes et des dons.

L'association reçoit des dons mensuels récurrents à hauteur de 35€ ce qui permet notamment de couvrir les frais fixes de l'association à savoir les frais bancaires et les primes d'assurances.

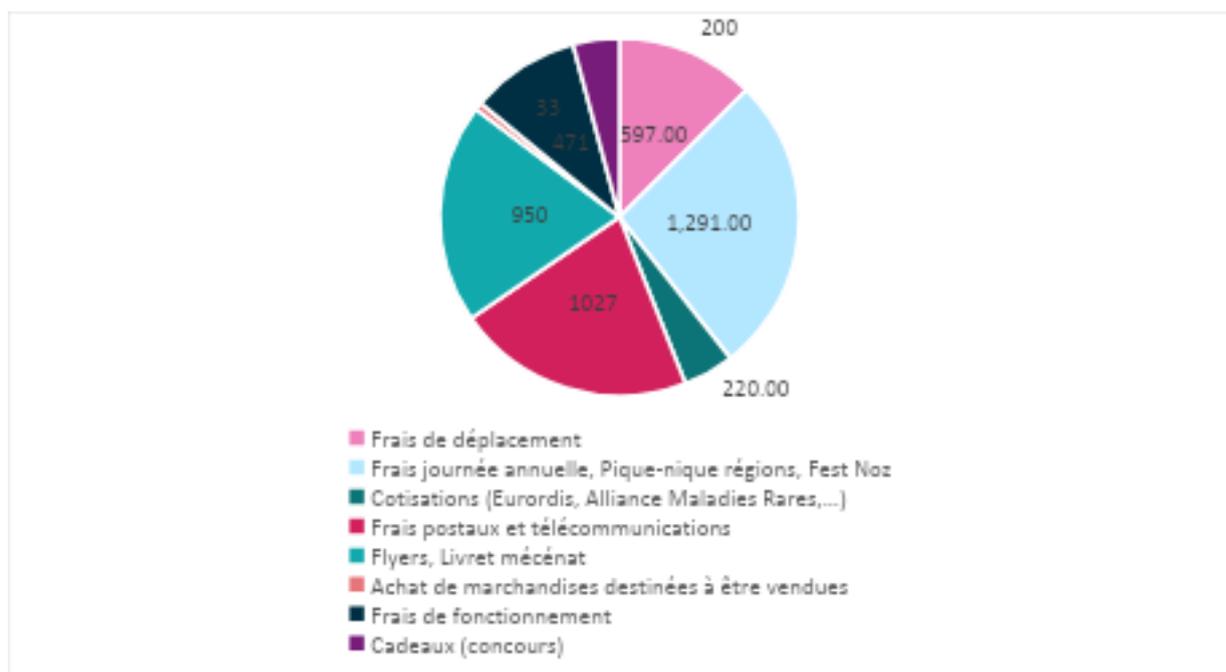
Concernant les dons ponctuels, 65 dons ont été reçus en 2024 (contre 76 en 2023) via le site Hello Asso pour un montant moyen de 34€ (exclusion du don exceptionnel de 1 000€) en augmentation (30€ en 2023 et 23€ en 2022).

Le montant de la cotisation s'élevait à 15€ pour l'année 2023 comme en 2022. Lors de l'Assemblée Générale du 24 mars 2024, il a été décidé de porter le montant de la cotisation à 20€. En effet, la hausse de la cotisation permet d'augmenter la marge de manœuvre de l'association pour ses actions, malgré la hausse celle-ci reste néanmoins largement inférieure à celle d'association proche (exemple : cotisation de 45€ pour l'association Grandir).

Sur l'exercice 2024, les cotisations ont été réalisées de janvier à mars sur la base de 15€ et à partir d'avril sur la base de 20€ comme convenu en Assemblée Générale.

Le nombre d'adhérents reste stable sur les derniers exercices (67 adhérents en 2024 contre 65 adhérents en 2023, 64 adhérents en 2022 et 75 adhérents en 2021).

III. Utilisation des ressources en 2024



La principale dépense 2024 de l'association correspond aux frais liés à l'organisation d'évènements à destination du public pour sensibiliser sur le syndrome ou des familles (journée annuelle, Fest Noz).

Concernant l'organisation de la journée annuelle depuis 2023, les repas de la première journée sont intégralement pris en charge par l'association ce qui explique l'augmentation des frais liés à l'organisation de cette journée et la demande de contribution financière lors de l'inscription (voir *Faits marquants de l'année*). Par ailleurs,

en 2024 la journée annuelle a été réalisée en province (Lille) ce qui a entraîné une augmentation des frais du fait de la prise en charge des frais de déplacements notamment des intervenants.

Les frais liés à l'organisation du Fest Noz ont été entièrement couverts par les produits réalisés lors de l'événement qui a même permis de générer un bénéfice de 759€.

Les frais de publicité, publications ont fortement augmenté sur 2024 (augmentation de 720€). Il a été acheté sur l'exercice plusieurs kakemono pour 243€ afin d'améliorer la visibilité du stand de l'association sur certains événements en régions ou sur Paris.

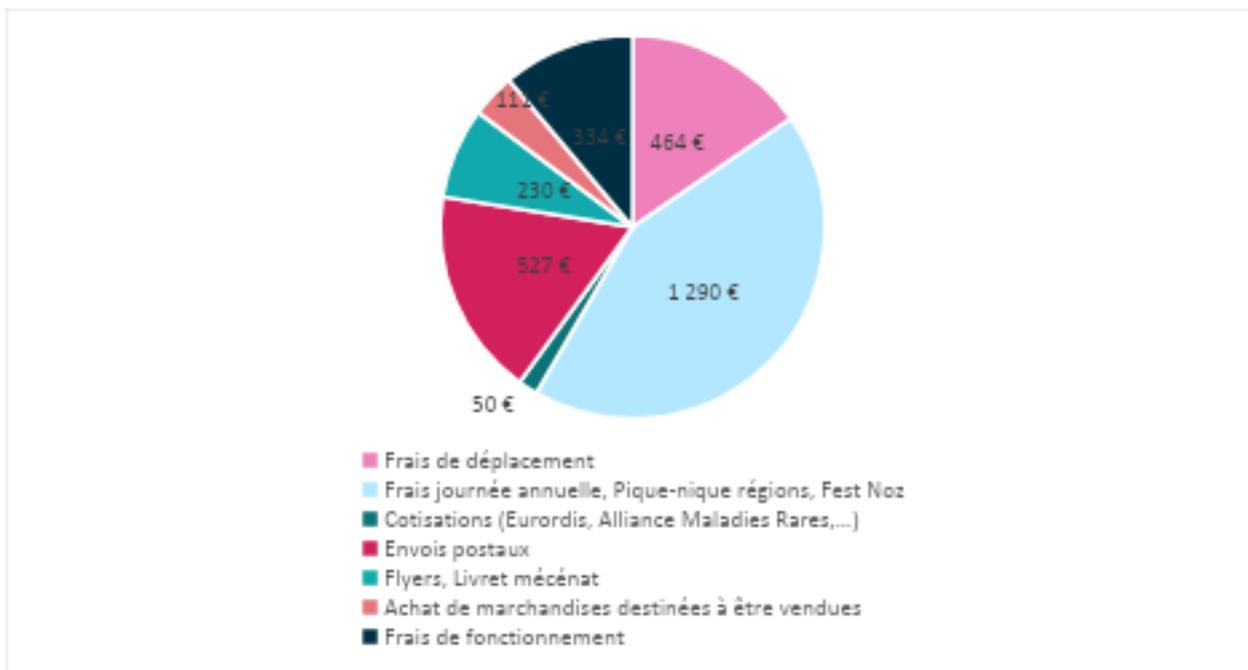
Toujours dans le but d'accroître sa visibilité extérieure sur le plan nationale, les principaux frais de l'association sont des dépenses de publicité (125€ de ballons, 440€ de flyers, brochures (vs 50€ en 2023)) ainsi que l'augmentation des frais postaux (848€ en 2024 vs 360 en 2023). Sur ce point, et même si l'impact des envois postaux pour tous les centres de références est important, un point de vigilance à été soulevé par le CA, pour éviter que les dépenses postales ne continuent à augmenter. Il a été décidé de mettre fin au partenariat des vœux internationaux avec l'association Américaine (timbres coûteux), et l'Association va essayer de contenir tant que faire se peut les frais d'envois des kits de communications.

L'une des missions de l'association est de développer l'information et de sensibiliser le public ou les professionnels. Par conséquent, ces dépenses ont vocation à être récurrentes au cours de la vie de l'association, néanmoins cette année l'association a pu capitaliser sur les frais engagés les années précédentes.

Les achats de marchandises correspondent à l'achat de t-shirt qui sont vendus via le site HelloAsso ou lors d'évènements. Le prix de vente fixé permet de couvrir les frais d'envoi et de réaliser une légère marge pour financer l'association.

Les charges de l'association sont également composées des variations de stocks des marchandises destinées à être vendues (131€ en 2024 contre 227€ en 2023 et -425€ en 2022).

Pour rappel, la décomposition de l'utilisation des ressources pour l'exercice 2023 :



L'association présente un résultat positif (excédent) de 4 657€ au titre de l'année 2024 contre un résultat positif de 5 145€ au titre de l'année 2023.

L'exercice 2024 a été marqué par légère augmentation (10%) des ressources de l'association compensée par l'augmentation des dépenses de publicité et des frais postaux associés. Les documents FALC (Facile à Lire et A Comprendre) ont notamment été diffusés, de même que des plaquettes de mécénat réalisées en interne grâce à la participation bénévole d'une adhérente graphiste.

C. Evolutions prévisibles et perspectives

Les évènements Carry Espoirs ainsi que le Fest Noz ont été un réel succès sur 2023 d'un point de vue financier mais également pour la dynamique au sein de l'association, l'implication des adhérents bénévoles, la mise en lumière de l'association auprès du public. Leurs reconductions en 2024 ont permis de confirmer ce succès, et de nouvelles éditions sont prévues pour 2025.

Comme les exercices précédents, l'augmentation des revenus en 2025 permettrait notamment d'accroître la présence de l'association lors d'évènements de type congrès en prenant en charge les frais de déplacement, d'hôtel des membres présents toujours dans le but de sensibiliser le public et les professionnels, de développer l'information sur le syndrome et également d'organiser plus d'évènements à destination des adhérents de l'association afin d'accompagner et de fédérer au mieux les familles.

Après deux éditions réussies en 2022 et 2023, une troisième journée annuelle de l'association a eu lieu les 15 et 16 juin 2024 à Lille à l'hôpital Jeanne de Flandres. Comme les années précédentes, le budget limité de l'association ne permettait pas à date de prendre en charge l'ensemble des frais de déplacement et les repas des adhérents. Aussi une participation financière restant à définir a été demandée lors de l'inscription comme en 2023. Un développement des ressources de l'association permettrait d'augmenter la part prise en charge par l'association puisque nous savons que ces frais peuvent constituer un frein fort pour certaines familles. Dans cet objectif et afin de se rapprocher des familles qui ne sont pas franciliennes, il a été décidé de réaliser la journée 2025 à Paris et de réfléchir à l'organisation des éditions à venir dans d'autres villes de Province (Toulouse, ...). Le but est d'alterner entre une année sur Paris, et une année en province, pour asseoir le rayonnement national de l'Association. Par ailleurs, dans le cadre des journées 2025, une réflexion sur la prise en charge par l'association des tickets de train / hôtel des référents souhaitant assister aux journées s'est posée. A priori, sans trop de réponse pour le moment, il serait bon de réfléchir à court/moyen terme à des événements fédérateurs et structurants permettant aux référents de mieux faire connaissance, partager sur les attentes vis-à-vis de leurs rôles au sein de l'Association.